



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Plan d'Action Ministériel « Contrôle interne financier » 2018-2020

Volet « maîtrise des risques comptables et financiers - EPLE »

MRCF
-EPLÉ

Décembre 2018

Avant-propos : Présentation synthétique des EPLE et rappels relatifs à la maîtrise des risques comptables et financiers (MRCF)

Les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) relèvent d'un cadre juridique particulier, défini dans le code de l'éducation (Livre IV, Titre II).

Les EPLE gérés par le ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse représentent :

- 8 000 établissements en France métropolitaine + DOM
- 1350 agents comptables soit environ 6 EPLE par agence comptable

Il en existe différents types :

- Collèges
- Lycées d'enseignement général, technologique, professionnel et lycées polyvalents
- Ecoles régionales du premier degré
- Etablissements régionaux d'enseignement adapté

Il existe d'autres EPLE gérés par d'autres ministères :

- EPLE maritimes (gérés par le ministère chargé de la mer)
- EPLEFPA (gérés par le ministère chargé de l'agriculture)

Aux côtés des modalités de gestion classique, un EPLE peut :

- Assurer une mission de mutualisation (paye, dispositifs pédagogiques, etc)
- Disposer d'un budget annexe
- Etre siège d'une agence comptable

Ces différentes modalités expliquent pour une large part l'hétérogénéité des situations financières, puisque les budgets varient de 60 K€ à 30 millions d'euros.

Le cadre de gestion financière et comptable s'appuie sur :

- Un cadre réglementaire unique défini dans l'instruction codificatrice M 9.6
- Une application de gestion financière et comptable : GFC qui sera remplacée par OP@LE.

Les enjeux financiers significatifs incitent tous les acteurs à favoriser l'émergence d'une maîtrise des risques comptables et financiers. Cette activité comprend l'ensemble des dispositifs de contrôle interne mis en place tout au long de la chaîne financière et comptable, le contrôle interne se définissant lui comme « *l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents choisis par le chef d'établissement et l'agent comptable et mis en œuvre par les responsables de tous niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités financières et patrimoniales : ces dispositifs sont destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation de l'objectif de qualité comptable* ».

Cette exigence de maîtrise des risques comptables et financiers est inscrite dans l'Instruction codificatrice M9.6 relative au cadre budgétaire et comptable des EPLE, notamment en ses paragraphes § 1.1.3.2. et 3.1.3.3, qui en définissent les enjeux.

Contexte du plan d'actions ministériel 2018-2020

Les MENJ-MESRI conduisent un programme de modernisation de la fonction financière en EPLE (MF²-EPLÉ) qui s'appuie sur la conception de nouveaux applicatifs de gestion :

- ✓ OP@LE (Outil de Pilotage et d'administration financier en EPLE),
- ✓ OPÉR@ (Outil de Pilotage et de rémunération en EPLE)

Ces outils ont pour objet de favoriser la transformation de la fonction financière en EPLE en vue de :

- repenser la place des acteurs au sein de la fonction financière,
- rationaliser les processus, en s'appuyant sur un outil moderne et efficace au service des utilisateurs,
- examiner la possibilité de mutualisations homogènes et renforcées.

Ce projet de transformation constitue une profonde évolution des organisations et des pratiques et nécessitera un accompagnement important des acteurs des EPLE.

I/ ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET :

Contexte du projet :

La conception des deux applicatifs s'explique notamment

- **pour Op@le** : par l'obsolescence technique de l'actuelle application de gestion financière et comptable des EPLE (GFC), qui ne permet plus la nécessaire prise en compte des évolutions réglementaires
- **pour Oper@** : par la faiblesse technique de l'application de liquidation de la paye (GOSPEL),
- par l'intérêt de concevoir un SI sous interface web, moderne et adapté.

Enjeux et objectifs du projet:

- respect de l'engagement du ministère vis-à-vis du Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP),
- respect du processus de dématérialisation des factures,
- quatre objectifs recherchés : sécuriser la fonction financière, simplifier les processus, moderniser les organisations et les outils de travail, renforcer l'expertise par le développement de nouvelles fonctionnalités.

2/ CARACTERISTIQUES DU PROJET :

Saisir l'opportunité pour transformer la fonction financière des EPLE lors du remplacement des SI :

- Capitaliser sur les bonnes pratiques développées dans d'autres sphères de la comptabilité publique.
- Optimiser les usages par l'environnement numérique et les possibilités de dématérialisation.

L'interdépendance du volet métier et du volet SI impose une adaptation constante et un traitement concomitant :

- de la recherche de la solution informatique,
- de la mise en place de la conduite du changement,
- de l'adaptation réglementaire (instruction comptable M9-6, projet de décret sur la dématérialisation des comptes financiers et la délégation des chefs d'établissement).

Le plan d'actions ministériel 2018-2020 s'inscrit dans ce contexte : le projet en cours porte en lui-même une dimension forte de maîtrise des risques et de transformation des processus qui appuieront la démarche de contrôle interne comptable et financier au sein des EPLE.

Sommaire

1.	LES ENJEUX DE LA MRCF EN EPLE	3
2.	BILAN DES ACTIONS PROGRAMMEES SUR 2014-2016	4
3.	ACTIONS PLANIFIEES POUR LA PERIODE 2016-2018	5
4.	LEXIQUE	6
5.	DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	7

1. Les enjeux de la MRCF en EPLE

La maîtrise des risques comptables et financiers entre tant dans le champ de l'ordonnateur (comptabilité budgétaire) que dans celui de l'agent comptable (comptabilité générale). C'est une démarche qui **ne se limite pas** à une liste de contrôles mais concerne l'organisation des services, la séparation des tâches, la documentation des procédures de travail, la sécurité informatique, la formation des personnels, la traçabilité des acteurs et des opérations. Cette démarche s'appuie sur la procédure de contrôle interne comptable et financier (CICF) qui comprend 3 leviers (organiser, documenter et tracer) pour atteindre 3 objectifs (fiabiliser, sécuriser, améliorer la qualité du service en ayant une maîtrise raisonnable des risques).

Les principaux préceptes sont décrits au paragraphe 3.1.3.3 de l'instruction codificatrice M9.6 qui :

- ✓ dispose que « **le contrôle interne comptable et financier (CICF) constitue le vecteur pour atteindre la qualité comptable qui passe par la sécurisation des procédures financières et comptables. Il n'est pas l'affaire de spécialistes mais doit impliquer tous les acteurs de la chaîne financière et comptable** »
- ✓ et rappelle qu'en application de l'article 57 du décret du 7 novembre 2012, « **la qualité des comptes doit répondre aux objectifs suivants** :
 - 1°. *les comptes doivent être conformes aux règles et procédures en vigueur ;*
 - 2°. *ils doivent être établis selon des méthodes permanentes, dans le but d'assurer leur comparabilité entre exercices comptables ;*
 - 3°. *ils doivent appréhender l'ensemble des événements de gestion, en fonction du degré de connaissance de leur réalité et de leur importance relative, dans le respect du principe de prudence ;*
 - 4°. *ils doivent s'attacher à assurer la cohérence des informations comptables fournies au cours des exercices successifs en veillant à opérer le bon rattachement des opérations à l'exercice auquel elles se rapportent ;*
 - 5°. *ils doivent être exhaustifs et reposer sur une évaluation séparée et une comptabilisation distincte des éléments d'actif et de passif ainsi que des postes de charges et de produits, sans possibilité de compensation ;*
 - 6°. *ils doivent s'appuyer sur des écritures comptables fiables, intelligibles et pertinentes visant à refléter une image fidèle du patrimoine et de la situation financière. »*

A noter que, pour les EPLE, l'agent comptable est le pilote naturel de la démarche de CICF pour l'analyse des risques et la mise en place de plans d'action. Dans ses établissements rattachés, l'adjoint gestionnaire est son interlocuteur incontournable en raison de ses compétences en matière d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement, de suivi des inventaires et des stocks et de tenue le cas échéant de la régie, sous la responsabilité du chef d'établissement, ordonnateur.

L'outil de pilotage et de management ODICé (**Outil de Diagnostic Interne Comptable des EPLE**), participe à la mise en place d'un contrôle interne comptable dans les EPLE et donc à l'amélioration de la qualité comptable, en cohérence avec les orientations préconisées par la Cour des Comptes. ODICé permet d'identifier les risques de dysfonctionnement pouvant nuire à l'accomplissement optimal des missions d'ordonnateur et d'agent comptable et par voie de conséquence à la qualité et à l'efficacité du service rendu aux usagers.

2. Bilan des actions programmées sur 2016-2018

Après la relance de la dynamique MRCF engagée au cours des années 2013 et 2014, les actions d'accompagnement au changement, de communication et de formations inscrites dans les précédents plans d'action à l'intention des acteurs de la fonction financière et comptable en EPLE se sont poursuivies voire intensifiées jusqu'à ce jour.

2.1. Diffusion et appropriation de la nouvelle version d'ODICé et des bonnes pratiques

La version rénovée d'Outil de Diagnostic Interne Comptable des EPLE (ODICé) permet de répondre aux observations de mise en œuvre incomplète du CIC dans les EPLE formulées dans le rapport n°2016-071 de novembre 2016 sur la carte comptable et vient renforcer le volet ordonnateur.

La note de service DAF 17-103 du 18 octobre 2017 a rendu l'utilisation de cette version obligatoire. Elle a également proposé le déploiement d'un plan de mise en œuvre de la Maîtrise des Risques Comptables et Financiers (MRCF) en EPLE plus complet, pour répondre à un objectif d'amélioration de la qualité comptable dans le contexte particulier du resserrement de la carte comptable.

A cet effet, cette note prévoit un plan d'action en 3 étapes :

- 2017-2018 : déploiement généralisé d'ODICé,
- 2018-2019 : déploiement généralisé des organigrammes fonctionnels nominatifs,
- 2019-2020 : déploiement généralisé des plans d'actions.

La réussite du plan précité passe nécessairement par son intégration dans le pilotage académique du CIC ainsi que par un investissement associé et conjoint des référents CIC et des correspondants d'aide et de conseils aux EPLE.

2.2. Des actions de formation et de communication

La DAF a notamment entrepris des actions de sensibilisation fortes à différents niveaux.

D'une part, elle a présenté les enjeux de ma MRCF et explicité le dispositif aux cellules d'aide et de conseils aux EPLE (réseau Rconseil) lors de ses séminaires annuels.

D'autre part, elle a inscrit des séquences de formation à la MRCF en EPLE, à l'utilisation de l'outil ODICé et aux bonnes pratiques dans le plan de formation des nouveaux agents comptables et des nouveaux ordonnateurs.

En outre, la « **mallette MRCF** », kit compilant des ressources documentaires visant à faciliter l'appropriation de la MRCF en EPLE, a été publié sur le site ministériel Pléiade. Elle a été élaborée par le bureau DAF A3 en partenariat avec des membres du réseau Rconseil, et fait l'objet de mises à jour régulières.

3. Actions planifiées pour la période 2018-2020

Les actions de la période 2018-2020 s'inscrivent dans le contexte cité en introduction de refonte du système d'information financier et comptable en EPLE et dans le suivi du plan d'action défini par la note du 18 octobre 2017.

À noter que les actions surlignées en bleu sont reconduites du précédent PAM.

■ Axe 1 « Pilotage »

Action	Responsable	2018	2019				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Structurer la gouvernance et le pilotage académiques pour un appui et un suivi coordonné de la mise en œuvre de la MRCF en EPLE	Académies						
Proposer un outil de restitution du déploiement de la MRCF pour une analyse plus précise et complète	DAF A3 DCISIF						
Enrichir la mallette MRCF en tant que de besoin	DAF A3						

■ Axe 2 « Articuler les projets »

Il s'agit d'intégrer la démarche de maîtrise des risques en EPLE à la conception des nouveaux outils de gestion

Action	Responsable	2018	2019				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Participer aux travaux de sécurisation du processus de rémunération des personnels de l'assistance éducative, suite au rapport d'audit 2018.	Bureaux de l'administration centrale + Académies						
Renforcer la sécurisation des processus par une meilleure traçabilité et une automatisation accrue	DAF A3						
Renforcer la qualité comptable par la mise à disposition d'un espace numérique de travail commun à l'ordonnateur et au comptable	DAF A3						

■ Axe 3 « Renforcer l'accompagnement »

Action	Responsable	2018	2019				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Accompagner les EPLE dans la mise en œuvre d'actions de maîtrise des référentiels CIC Etat et relevant de leur champ de compétences	DCISIF + DAF A3 + Académies						
Renforcer la sensibilisation des ordonnateurs à la maîtrise des risques	DAF A3						

4. Lexique :

- **EPLE :**

Etablissement public local d'enseignement (lycée, collège, ...)

- **MRCF :**

Maîtrise des risques comptables et financiers

Cette activité comprend l'ensemble des dispositifs de contrôle interne mis en place tout au long de la chaîne financière et comptable, le contrôle interne se définissant lui comme « l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents choisis par le chef d'établissement et l'agent comptable et mis en œuvre par les responsables de tous niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités financières et patrimoniales : ces dispositifs sont destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation de l'objectif de qualité comptable».

- **ODICé :**

Outil de diagnostic du contrôle interne comptable et financier des EPLE

C'est l'un des vecteurs de la MRCF, à disposition des EPLE depuis 2008.

- **L'instruction codificatrice M9.6 :**

Instruction codificatrice relative au cadre budgétaire et comptable des établissements publics locaux d'enseignement du 27 avril 2015.

5. Documents complémentaires

Libellé	date	lien
Note n°17-103 du 18 octobre 2017 relative à la Maîtrise des risques comptables et financiers - Déploiement d'ODICé 2017	17-oct-17	https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/GBFC/000018/000014/Pages/odice.aspx
Circulaire DAF A3 n°13-189 du 14 octobre 2013, relative à la carte et qualité comptable en EPLE	14-oct-13	BOEN du 19 décembre 2013
Guide d'autodiagnostic comptable et financier	oct-17	https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/GBFC/000018/000014/Pages/contrôle-interne-comptable.aspx